



Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 022-212202402-20260918-2026_09_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept septembre à vingt heures

DATE D'AFFICHAGE

11 septembre 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER**, Maire, Mr **MAILLARD JL**, Mme **DUROT E**, Mr **PRIE J**, Mme **PACE P**, Adjoints, Mmes **GUILLOU P**, **DETOC J**, Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S**, Mrs **MAILLARD D**, **MOINERIE C**, **NAGAT J**, **ORINEL M**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

15

PRESENTS

13

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme **DROUYER E**, excusée- **pouvoir** à Mme **PACE Patricia**
Mr **DUCLOS, G** excusé –

Ayant pris
Part au vote

14

Madame Gaëlle **FOURNIER** a été élue secrétaire

2026.09.08

Convention Ecole/commune relative à la prise en charge des élèves lors des déplacements entre l'école et les bâtiments communaux : autorisation signature

Madame **DUROT Emeline** expose au conseil qu'aujourd'hui les déplacements entre l'école privée et les bâtiments communaux : cantine-garderie ne sont pas clairement formalisés.

Au fil du temps, les habitudes et commodités du passage entre les bâtiments laisse apparaître des dysfonctionnements.

Afin de formaliser ces temps de déplacements, il est proposé de rédiger une convention qui a pour objet de définir les modalités d'organisation, d'accompagnement et de surveillance des élèves de l'école sur les différents temps : Garderie et cantine. Il s'agit également de définir les responsabilités de chacun.

Madame **DUROT Emeline** présente un projet de convention (annexé à la présente délibération).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme
Le Maire



Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 022-212202402-20260918-2026_09_08-DE

